

La Sentinelle De la SANTÉ

ÉDITORIAL

Ambroise CROIZAT et la sécurité sociale : Rétablissons la vérité historique !

Alors que nous fêtons les 75 ans de la Sécurité Sociale, veillons à ce que les révisionnistes de tous poils ne travestissent par la vérité historique. Ambroise Croizat a su créer les conditions de sa mise en place en tant que Ministre du Travail en conformité avec le programme du Conseil National de la Résistance. N'en déplaise aux historiens « en herbe » ce n'est pas le Général de Gaulle lui-même qui en est l'artisan.

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 donnent un cadre légal à la Sécurité sociale, souhaitée par le CNR. Elles sont préparées avec Alexandre Parodi, membre du Comité des experts dans la Résistance puis ministre du travail et de la Sécurité sociale.

L'objectif d'Ambroise Croizat était de rompre avec la peur de la maladie ou de l'accident de travail qui symbolisaient à terme la misère et le désœuvrement pour bons nombres de citoyens. Avec la Sécurité sociale la retraite ne signifiait plus la mort prochaine mais bien une nouvelle étape de la vie.

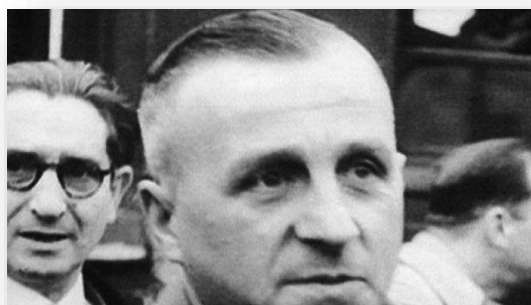
Notre pays doit à cet homme intègre la généralisation des retraites, les comités d'entreprise, la médecine du travail, la reconnaissance des maladies professionnelles, la prime prénatale... dès 1936, il avait en tant que député pris une part à l'instauration des congés payés, des conventions collectives et de la semaine de quarante heures.

Tous les Français, aujourd'hui, peuvent bénéficier d'une couverture maladie qui leur permet très souvent d'être soignés selon leurs besoins, sans distinction de leurs moyens, grâce à la socialisation des richesses créées.

Alors que la Sécurité sociale est menacée de toute part, il est impératif de partir d'une vérité historique et de la faire partager à la nouvelle génération.

Pour INDECOSA-CGT

Arnaud Faucon, secrétaire national



Signez la pétition. Ambroise Croizat mérite d'entrer au Panthéon

À l'initiative de l'Humanité, élus, syndicalistes et intellectuels interpellent le président de la République afin que le bâtisseur de la Sécurité Sociale et Ministre du Travail à la Libération, **Ambroise Croizat**, entre au Panthéon.

<https://www.humanite.fr/ambroise-croizat-au-pantheon>

COVID-19 : le vaccin contre indiqué en cas d'allergies ?

Certaines allergies, alimentaires, respiratoires, médicamenteuses, cutanées sont-elles dangereuses en cas de vaccination ? Est-on plus vulnérable au COVID-19 si on est allergique ?

Pour ce qui est des vaccins actuellement commercialisés deux adjuvants sont contre indiqués

Il s'agit du **Polyéthylène Glycol ou PEG** pour ceux commercialisés par Pfizer et Moderna et le **Polysorbate** pour Astra Zeneca. Il faut savoir que ces deux types d'adjuvants sont utilisés également pour les médicaments et la cosmétique. Leur principal atout est qu'il aide à la fluidification.

Près de 3000 médicaments actuellement commercialisés comportent ces deux substances. Les remontées d'intolérances bien que réelles sont relativement exceptionnelles (environ 1 cas sur 10 000).

Pour les personnes souffrantes de poly allergies il faut rester prudent sur les risques potentiels d'intolérance. Avoir un terrain allergique ne nous prédispose pas forcément à une allergie médicamenteuse.

Si des cas rares d'anaphylaxie ont été répertoriés de par le monde les réactions sont très variables selon les sujets : Urticaires, signes digestifs, voir plus préoccupants comme des malaises ou insuffisances respiratoires.

Selon les dernières informations recueillies sur les 500 000 premières vaccinations, 4 réactions sérieuses ont été constatées (source : Fédération française d'allergologie)

Si une réaction allergique intervient, elle se produit généralement 1 heure après l'injection et peut persister quelques jours. Quelques effets secondaires rares ont été rapportés comme la persistance de rougeurs et démangeaisons autour de la piqûre. Très rarement de l'œdème du visage et une gêne respiratoire.

À l'exception des asthmatiques sévères non stabilisés les risques sont faibles. **Néanmoins en cas de doute il est possible de consulter un numéro vert spécifiques dédié à l'asthme et aux allergies : 0 800 19 20 21.**

Il faut aller vers des soins remboursés à 100 %

(Tribune libre, Francis BALAY, Président d'Alternative mutualiste, journal l'Humanité daté du 4 février 2021.

UFC-Que choisir dénonce la hausse des tarifs complémentaires santé tout en préconisant la concurrence à tous les étages. C'est une proposition néolibérale qu'Alternative mutualiste combat.

Depuis des années, nous préconisons l'amélioration immédiate des remboursements et des prestations de sécurité sociale pour aller vers le 100 % des remboursements des soins à terme. La base des remboursements de la sécurité sociale pourrait se faire à minima sur le remboursement de la complémentaire santé solidaire (Ex-CMU-C) qui est de bon niveau en optique, en dentaire, sur les prothèses auditives, les médicaments, la prise en charge du forfait hospitalier, etc...

Cette solution aurait l'avantage de bloquer immédiatement l'avancée des assureurs dans le marché de la complémentaire santé et de plus améliorerait le pouvoir d'achat de tous les citoyens, éviterait la stigmatisation des populations précaires, faciliterait l'accès aux soins et à la prévention pour tous, ferait baisser mécaniquement le coût des mutuelles, et serait un véritable tremplin pour aller vers un 100 % Sécurité Sociale (revendication historique d'Alternative mutualiste). Les mutuelles sont devenues des collecteurs d'impôts indirects avec des taxes qui avoisinent les 17 % soit un mois et demi de cotisation mutualiste

par an. Pire encore : Le reste à charge 0 à 100 % santé est à la charge des mutuelles en grande partie. Pour le dentaire : 80 % mutuelle, 20 % Sécurité Sociale. Pour l'optique : 90 % mutuelle, 10 % Sécurité Sociale. Pour l'audioprothèse : 80 % mutuelle, 20 % Sécurité Sociale.

Le premier confinement a mis un arrêt aux dépenses de santé, mais ce ne fut qu'un report et les chiffres des trimestres suivants le démontrent très clairement.

On constate sur le dernier trimestre une poussée vertigineuse des pathologies liées à l'anxiété et au mal-être des citoyens générés par la crise sanitaire et sociale.

Il est urgent de mettre fin à ce racket d'État. Au nom du conseil d'administration d'Alternative mutualiste, nous demandons un droit de réponse à l'UFC-Que Choisir, qui a instruit ce dossier à charge.

Conseil de lecture :

À la folie

par [Joy Sorman](#)

Résumé

Durant toute une année, *Joy Sorman* s'est rendue au pavillon 4B d'un hôpital psychiatrique et y a recueilli les paroles de ceux que l'on dit fous et de leurs soignants. De ces hommes et de ces femmes aux existences abîmées, l'auteure a fait un livre dont Franck, Maria, Catherine, Youcef, Barnabé et Robert sont les inoubliables personnages. *À la folie* est le roman de leur vie enfermée.

